



CREDIT IDA 7793 & 7794-CM
UNITÉ DE GESTION DU PROJET

DEMANDE DE COTATIONS

Émise le :

DEMANDE DE COTATIONS	
N° 122	DC/MINH DU/PVGFD/CSPM/2026 DU 01 SEPT 2026
POUR LA PRODUCTION DES PLAQUES ET PANNEAUX DIRECTIONNELS POUR LA SIGNALÉTIQUE INDOOR ET OUTDOOR DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIÈRE DURABLES (PVGFD)	

Projet :

Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

Acheteur :

Pays : Cameroun

Financement : Crédit IDA7793-CM et IDA 7794-CM

Code Step: CM-MINH DU-561897-GO-RFQ

Date :

4/5

DEMANDE DE COTATIONS

N° 0121 /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2026 DU 01 SEPT 2026

Financement : Crédit IDA7793-CM et IDA 7794-CM

Lettre de Demande de Cotations

Le Ministre

Objet : Demande de Cotations

Mesdames/Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) le **Crédit IDA7793-CM et IDA 7794-CM**, pour financer l'exécution du **Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**, et se propose d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer des paiements autorisés au titre de la Lettre de Marché pour laquelle cette Demande de Cotations vous est adressée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignées ci-après : **« Production des plaques et panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) »**

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le **Crédit IDA7793-CM et IDA 7794-CM** de l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 24 SEPT 2026 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au **secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**, 3^{ème} étage de l'immeuble **OKCTOPUS**, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, Montée Anne Rouge, à côté de la Délégation Régionale de l'ART pour le Centre. L'enveloppe devra porter la mention ci-après :

« DEMANDE DE COTATIONS N° 0121 /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2026 DU 01 SEPT 2026 pour la « production des plaques et panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) »

“A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES”.

Les cotations resteront valables pendant **90 jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotations dans les **locaux de l'Unité de Gestion du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**, 3^{ème} étage de l'immeuble **OKCTOPUS**, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, Montée Anne Rouge, à côté de la Délégation Régionale de l'ART pour le Centre



Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs	6
Section II – Modèles d'annexes.....	12
1. Lettre de Cotation	12
2. Bordereau descriptif et quantitatif	13
3. Description des Prestations	15
1. Lettre de marché	21
2. Tableau de comparaison des cotations.....	23

Certificat de Non exclusion (CNE) délivré par l'ARMP

L'Attestation de domiciliation bancaire fera l'objet d'une demande ultérieure avant l'attribution définitive du marché.

5. Cotation

5.1 Le Prestataire précisera dans la Lettre de Cotations le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) (HT);
et
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

5.2 Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des Prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des Prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

5.2 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché.

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminants pour l'attribution du contrat.

6. Monnaies de l'offre

6.1 Les prix seront libellés en FCFA

7. Délai de validité des cotations

7.1 Les cotations seront valables pendant 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

8.1 Les Fournisseurs placeront sept (07) exemplaires de son offre (un (01) original et six (06) copies) et une copie électronique dans un clé USB dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations;
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure limite de dépôt des offres

9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

10.1 La Commission Spéciale de Passation des marchés (CSPM) ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 Le Commission Spéciale de Passation des marchés (CSPM) préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Si un bordereau des prix inclut des articles sans en fournir les prix, leurs prix seront considérés comme inclus dans les prix des autres articles. Un article non mentionné dans le Bordereau des Prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme pour l'essentiel, le prix le plus élevé de toutes les offres offertes pour l'article en question par les prestataires dont les offres sont conformes pour l'essentiel sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres.

F. Attribution du marché

- | | |
|--|---|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, qu'elle est la cotation la moins disante. |
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14.1 Dans les quarante (40) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire. |
| 15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption | <p>15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque</p> <p style="margin-left: 40px;">a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <p style="margin-left: 80px;">(bb) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;</p> <p style="margin-left: 40px;">(ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus</p> |

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et ou leurs employés destinée à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

DC N° _____ /DC/MINH DU/PVGFD/CSPM/2026 DU _____
Date de remise des offres :

2. Bordereau descriptif et quantitatif

(À remplir par le Fournisseur)

Production des plaques et panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

N°	Désignation de la prestation	Caractéristiques techniques	Unité	Quantité	PU (FCFA)	Total (FCFA)
A1	Production de panneaux directionnels extérieurs pour le siège (principales entrées à 150 m du siège)	Structure métallique - impression anti-UV / anti-intempéries, panneau 60 cm2 - tige métallique (- 0,50 m2 dans le sol)	FF	2		
A2	Production et pose de plaque externe murale pour l'immeuble siège PVGFD	Tôle aluminium laquée env. 1,80 m² -- impression numérique haute résistance -- fixation métallique (01), plaque 2 avec 5 lettres en rendu 3D	FF	2		
A3	Production et pose de plaques directionnelles indoor (2 plaques par palier + RDC)	PVC / plexiglass - impression HD - fixation murale dimensions 55 x 40 cm	FF	8		
A4	Production et pose de plaques de portes de bureaux	PVC rigide ou plexiglass - dimensions standard 25 x 15 cm - inscriptions personnalisées et remplaçable	FF	32		
A5	Production de plaques murales pour : UTL (Douala et Yaoundé), UTL MINIDCAF	Aluminium composite - impression UV - fixation renforcée env. 1,10 m²	FF	3		
A6	Kit de marquage signalétique interne complémentaire en PVC (salles de réunion, espaces de travail, etc)	Fléchage (4), pictogrammes (6), identification des espaces de travail (10)	FF	1		
	TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES (FCFA)					
	TVA (19,25 %)					
	TOTAL GÉNÉRAL TOUTES TAXES COMPRISES (FCFA)					

3. Description des Prestations

Dans le cadre du **Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**, financé par la Banque Mondiale, il est envisagé la **Production des plaques et panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**. La description desdits équipements se présente ainsi qu'il suit :

SECTION VII — DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Spécifications des fournitures

Marché de services autres que les services de consultant

Production des plaques, panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

Projet :	Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)
Financement :	Banque Mondiale / IDA
Organisme d'exécution :	<i>Unité de Gestion du Projet/Ministère de l'Habitat et du développement Urbain (MINHDU)</i>
Durée totale de la prestation :	45 jours calendaires
Dates prévisionnelles :	<i>À préciser</i>
Année :	2026

L'objectif général est de :

Assurer la conception technique, la production, la fourniture et l'installation de supports de signalétique de visibilité conformes à l'identité visuelle et aux exigences institutionnelles du PVGFD.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La mission vise à :

- Renforcer la visibilité institutionnelle du PVGFD ;
- Produire des supports d'identification visuelle des espaces administratifs et techniques du pro (bureaux siège, UTLM, UTL Douala, UTL Yaoundé) ;
- Améliorer l'orientation interne et externe des visiteurs ;
- Standardiser la signalétique du projet.

V. ÉTENDUE DE LA PRESTATION

Le prestataire retenu devra assurer :

- La conception et/ou adaptation graphique des maquettes ;
- La production des supports ;
- La fourniture des matériaux ;
- La pose et l'installation ;
- Les finitions ;
- Le contrôle qualité ;
- La livraison complète des ouvrages.

VI. LIVRABLES

Réf.	Livrable	Caractéristiques techniques	Quantité	Condition de paiement	Destinataire
L1	Production de panneaux directionnels extérieurs pour le siège (principales entrées à 150 m du siège)	Structure métallique + impression anti-UV, anti-intempéries, panneau 60 cm2 + tige métallique (- 0,50 m2 dans le sol)	2	A la livraison	UGP
L2	Production et pose de plaque externe murale pour l'immeuble siège PVGFD	Tôle aluminium laquée – impression numérique haute résistance – fixation métallique – env. 1,80 m²	2	A la livraison	UGP
L3	Production et pose de plaques directionnelles indoor (2 plaques par palier - RDC)	PVC / plexiglass – impression HD – fixation murale – dimensions 55 x 40 cm	8	A la livraison	UGP
L4	Production et pose de plaques de portes de bureaux	PVC rigide ou plexiglass – dimensions standard 25 x 15 cm – inscriptions personnalisées et remplaçable	32	A la livraison	UGP

X. RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Le prestataire est responsable de :

- La qualité des matériaux ;
- La conformité graphique ;
- La sécurisation des installations ;
- La logistique et le transport ;
- La manutention et la pose ;
- La garantie technique après pose.

XIV. BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF INDICATIF (BDQ)

Les prix sont exprimés en FCFA hors taxes. La rémunération est fondée sur les prix unitaires/forfaitaires applicables sur le marché.

N°	Désignation	Caractéristiques techniques	Unité	Quantité	PU (FCFA)	Total (FCFA)
A1	Production de panneaux directionnels extérieurs pour le siège (principales entrées à 150 m du siège)	Structure métallique + impression anti-UV anti-intempéries, panneau 60 cm2 - tige métallique (- 0,50 m2 dans le sol)	FF	2		
A2	Production et pose de plaque externe murale pour l'immeuble siège PVGFD	Tôle aluminium laquée – impression numérique haute résistance – fixation métallique – env. 1,80 m²	FF	2		
A3	Production et pose de plaques directionnelles indoor (2 plaques par palier – RDC)	PVC / plexiglass – impression HD – fixation murale – dimensions 55 x 40 cm	FF	8		
A4	Production et pose de plaques de portes de bureaux	PVC rigide ou plexiglass – dimensions standard 25 x 15 cm – inscriptions personnalisées et remplaçable	FF	32		
A5	Production de plaques murales pour : UTL (Douala et Yaoundé), UTL MINDCAF	Aluminium composite – impression UV – fixation renforcée – env. 1,10 m²	FF	3		
A6	Kit de marquage signalétique interne complémentaire en PVC (salles de réunion, espaces de travail, etc)	Fléchage (4), pictogrammes (6), identification des espaces de travail (04)	FF	1		
TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES (FCFA)						
TVA (19,25 %)						
TOTAL GÉNÉRAL TOUTES TAXES COMPRISES (FCFA)						

Modalités de paiement :

1. Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°DC MINH DU PVGFD CSPM 2026 intervenue le ____ jour de ____ 20 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la **production des plaques, panneaux directionnels pour la signalétique indoor et outdoor du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotations des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
 2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
 3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

100 % du prix total après livraison et réception des équipements jugées conformes par la Commission de Reception.
 4. Les paiements sont effectués en francs CFA au plus tard 60 jours après la présentation et validation de la facture timbrée en six (06) exemplaires accompagnée du bordereau de livraison, du procès-verbal de réception et du dossier administratif à jour de l'entreprise à la **Cellule de Coordination du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**.
 5. Le prestataire doit assurer l'enregistrement de sa Lettre de Marché à ses frais, avant de prétendre à un quelconque paiement.
 6. Le Client se libérera des sommes dues au prestataire par virement au compte bancaire de ce dernier dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Code banque :
 - Code guichet :
 - N° de compte :
 - Clé :
 - Domiciliation :
 - Agence :
 - Nom du Titulaire du Compte :
- Soit un montant total de _____ [prix des services en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] Francs CFA, pour une période de **45 jours** [délais d'intervention].
7. Ces prix ne sont pas révisables.

Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

DC N° _____ /DC/MINIHIDU/PVGFD/CSPM/2026 DU _____

Date de remise des offres:

2. Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

Nom	Fonction	Signature